

Document d'Informations Clés

Ref.: CH1543706613-2026-03-19T21:09:13

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Mini Future Short sur un Indice

ISIN	CH1543706613
Cotation	Non
Offre au public	Oui (Suisse)
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V.
Garant	BNP Paribas S.A.
Producteur	BNP Paribas S.A. www.bnpparibasmarkets.ch Appeler le +41 58 2126850 pour plus d'informations
Autorité compétente	Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de BNP Paribas S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du Document d'Informations Clés	19.03.2026 (21:09:13)

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

► TYPE

Le produit est émis sous forme de droit-valeur conformément au droit suisse. Hormis la forme et la constitution du produit, tous les droits et obligations qui en découlent sont déterminés à tous égards conformément au droit français. Il n'offre pas de protection du capital contre le risque de marché.

► DUREE

Le produit n'a pas d'échéance fixe. Il peut être exercé par l'investisseur ou terminé par l'Émetteur.

► OBJECTIFS

L'objectif du produit est de vous apporter un rendement déterminé, le cas échéant, en fonction de conditions prédéfinies. Vous serez exposé aux fluctuations de cours du Sous-Jacent avec un effet de levier.

Le produit pourra expirer par anticipation si un Événement de Stop-Loss survient. Un Événement de Stop-Loss se produit si le Cours du Sous-Jacent est égal ou supérieur au niveau de la Barrière de Stop-Loss à un quelconque moment pendant la Période d'Observation. Dans ce cas, la cotation de ce produit sera suspendue et vous recevrez un montant égal au montant résiduel, le cas échéant, à hauteur duquel le Niveau de Référence de Stop-Loss est inférieur au Prix d'Exercice Pertinent, divisé par le Ratio, converti dans la Devise du Produit. Si le Niveau de Référence de Stop-Loss est égal ou est supérieur au Prix d'Exercice Pertinent, le produit perd immédiatement toute valeur.

Vous pouvez demander à l'Émetteur le remboursement anticipé du produit en exerçant votre Option de remboursement anticipé (« Warrant Right ») sur remise d'un préavis écrit à des dates prédéfinies (chacune dénommée « Date d'Exercice » et « Date d'Évaluation »).

De plus, l'Émetteur a le droit de rembourser le produit par anticipation à une date désignée à sa discrétion (chacune dénommée « Date de Résiliation » et « Date d'Évaluation »), sous réserve d'un préavis.

Après l'exercice de votre « Warrant Right » ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur et à moins qu'un Événement de Stop-Loss ne soit survenu auparavant, vous recevrez un Montant de Remboursement à la Date de Règlement pertinente correspondant au montant à hauteur duquel le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice Pertinent, divisé par la Parité, converti dans la Devise du Produit.

Le Prix d'Exercice Pertinent est ajusté quotidiennement afin de refléter un composant de financement encouru par l'Émetteur en fonction d'un taux d'intérêt de marché spécifique et d'une marge déterminée par BNP Paribas Financial Markets.

La Barrière de Stop-Loss est ajustée mensuellement de sorte qu'elle soit égale au Prix d'Exercice Pertinent multiplié par le Taux d'Ajustement de Stop-Loss. En conséquence, la Barrière de Stop-Loss est toujours inférieure au Prix d'Exercice Pertinent, si bien que le produit n'expire ni immédiatement ni nécessairement en perdant toute valeur après la survenance d'un Événement de Stop-Loss.

Vous ne pouvez prétendre à aucun droit ou prérogative au titre des composants du Sous-Jacent (par exemple, dividendes ou droits de vote).

Date d'émission	20.03.2026	Niveau de Référence de Stop-Loss	Prix déterminé par BNP Paribas Financial Markets en fonction du débouclage des opérations de couverture liées au produit
Date de Remboursement	5 jours ouvrés après la Date d'Évaluation	Barrière de Stop-Loss	23 000 points (au 19.03.2026)
Période d'Observation	20.03.2026 jusqu'à la Date d'Évaluation en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	Taux d'Ajustement de Stop-Loss	1,50%
Devise du produit	CHF	Parité	100
Prix d'Exercice Pertinent	23 350,2538 points (au 19.03.2026)	Type	Short
		Mode de règlement	Règlement en espèces
Sous-Jacent	DAX® (DAX, www.dax-indices.com)		
Devise du Sous-Jacent	EUR		
Sponsor de l'Indice	Deutsche Börse AG		
Valeur du Sous-Jacent	Valeur du Sous-Jacent telle que calculée en continu par Deutsche Börse AG		
Prix de Référence	Cours de Clôture tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice à la Date d'Évaluation, où 1 point équivaut à 1 unité de la Devise du Sous-Jacent		

